BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 083-200046795-20260519-DELIB_522026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 mai 2026 À 14H30

Date de la convocation : 12 mai 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 1
Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-six, le dix neuf mai, à quatorze heures trente, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle du Conseil à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le douze mai deux mille vingt-six par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM
Philippe LAURERI – CCVG
Jean-Martin GUISIANO – CAPV
Jean-Pierre ROUX – CCCV
Fernand BRUN – CCCV
Christophe CORTES – CCCV
Philippe KAUPP – CCMPM
Bruno AYCARD – CCVG
Jérémie FABRE – CCVG
Franck CHAUVET – MTPM
Fabrice WERBER – MTPM
Daniel PEROTTO – CCVG
Alexis COLLET – CCVG
Roger ANOT – CCVG (suppléant de Monsieur Bruno Aycard)
Pascal SUMIAN – (DGS CCCV)
Eric MEYNARD – (DGS mairie de Pierrefeu-du-Var et consultant administratif au SMBVG)
Madame Laurence MENICHINI – CASSB

Absents excusés :
Monsieur Jean-Pierre RIZZO – CCMPM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jérémie FABRE

BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 083-200046795-20260519-DELIB_522026-DE

N°52-2026 : ÉLECTION DU TROISIEME VICE-PRÉSIDENT

M. le président propose de procéder à l'élection du 3eme vice-président, en application des dispositions des articles L.5711-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les vice-Présidents – ainsi que les autres membres composant le bureau – sont élus, par le comité syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. Le rang des vice-présidents résulte de leur nomination.

M. le président fait appel à candidature pour le poste de 3eme vice-président :

- Monsieur Jérémie FABRE

M. le président fait procéder à un scrutin secret pour le poste de 3eme vice-président.

Résultats du premier tour de scrutin :
a - Nombre de conseillers ou de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b - Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
c - Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) : 0
d - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
e - Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 14
f - Majorité absolue : 8

Monsieur Philippe LAURERI *demande au président, Monsieur Patrick MARTINELLI, de lui accorder la parole. Il indique à l'assemblée du comité syndical avoir eu l'honneur de représenter le Syndicat depuis plusieurs mandats auprès des communes et, depuis les dix dernières années, en tant que vice-président, avec toujours le même état d'esprit : celui du travail collectif, du respect mutuel et de la défense de l'intérêt des territoires.*
Il poursuit en indiquant avoir pleinement connaissance de l'attente des habitants en ce qui concerne la réduction du risque d'inondation et de ruissellement. Il indique être peiné d'apprendre l'éviction de son poste de vice-président pour le mandat à venir. Il regrette cette décision.
Il aurait aimé, au cours du mandat à venir, poursuivre ses engagements et voir aboutir les travaux engagés, ainsi que les futurs à programmer. Il indique que beaucoup d'élus au sein du Syndicat lui ont apporté leur soutien pour toutes les années passées.
Monsieur Philippe LAURERI a pensé à proposer sa candidature ; cependant, dans le contexte actuel et par la volonté du nouveau président de la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau, il ne se porte pas candidat pour ce mandat. Il indique respecter le choix du président de la CCVG, car il ne serait pas raisonnable, pour la bonne marche du Syndicat, de faire obstruction à cette décision.
Il termine en précisant que cela ne remet pas en cause son engagement au service des communes et des administrés.

BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 083-200046795-20260519-DELIB_522026-DE

Monsieur Jérémie Fabre *prend à son tour la parole après son élection au poste de troisième vice-président. Il remercie l'assemblée pour son élection et mesure pleinement l'honneur et la responsabilité de cette fonction.*
Il indique que les enjeux liés à l'eau, à la prévention des risques naturels, à la gestion des milieux aquatiques et à l'avenir du territoire sont des sujets majeurs qui exigent engagement, sérieux et esprit collectif. Il indique qu'une responsabilité commune est partagée face aux défis environnementaux et aux inondations. Ces enjeux nécessitent une coopération constante.
Il termine en précisant vouloir mettre au service de cette mission son expérience professionnelle d'ingénieur. Il remercie le travail des élus, des agents et des partenaires institutionnels et associatifs investis dans cette instance, et particulièrement le travail de Monsieur Philippe Laureri pour son investissement sur les sujets liés à leur intercommunalité.
Il s'engage à être un vice-président disponible, à travailler dans l'écoute et le respect de chaque commune, à défendre une approche équilibrée entre protection des populations, préservation de l'environnement et développement du territoire, et à apporter une vision de long terme pour le bassin versant du Gapeau.

LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
1 vote nul, 3 votes blancs, 10 suffrages (16 voix POUR)

Monsieur Jérémie FABRE est élu 3ème vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
Patrick MARTINELLI

Syndicat Mixte Bassin Versant du Gapeau
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(VAR)